

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. 11c 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

**ANNONCES:**

Canton Suisse Étranger  
La ligne ou son espace . 0.15 0.30 0.40  
Réclame . . . . . 0.50

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'Administration du Journal“ Sion.

**ABONNEMENTS:**

L'abonnement est payable par six mois.  
année mois  
Valais et Suisse . . . . . 9.— 4.50 2.30  
Étranger (envoi des 3 numéros de la semaine) . . . . . 17.— 9.— 6.90  
Envoy par numéro . . . . . 20.— 12.— 7.—  
— Abonnements par poste 20 cts en plus —

## Directrice

demandée pour diriger restaurant antialcoolique, à Lausanne. Exigence: bonne instruction, connaissance de la cuisine, habitude de diriger et surveiller nombreux personnel, âge 35 à 45 ans.  
Adresser offres sous chiffres S. 4045 L. aux Annonces-Suisses S. A. Lausanne

## Sommelière

cherche place, de préférence à Sion, pour servir dans un café ou salle de restaurant.  
S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

## Aide-jardinier

robuste, pas en-dessus de 28 ans et connaissant travaux de jardinage et cultures, est demandé de suite.

Offres avec références à la direction de l'Hôtel Victoria, Interlaken.

## A vendre

1 char No 18  
1 char No 11  
2 charrues  
1 machine de cordonnier.  
Pour renseignements et conditions s'adresser Elol Germainier, Conthey-Place.

## A LOUER

deux chambres meublées sur le Grand-Pont.  
S'adres. Cheval-Blanc, Sion

## bon café

avec joli appartement. Affaire très intéressante. Bas prix.  
Ecrire sous N 21225 L. Publicitas S. A. Lausanne

## Chaussures de travail

prov. de l'armée américaine à l'état de neuf, la paire frs. 26.— La marchandise qui ne convient pas est reprise. Chez O. Mer-moud, Saxon

## Cidre

Vieux, le litre 40 cts.  
Nouveau, extra 30 cts.  
Dans nos fûts 2 cts. de plus par litre.  
Deslarzes & Vernay, PARC AVICOLE, Sion

## A REMETTRE

pour raison spéciale sur la ligne Brigue-Lausanne un établissement,

### café-restaurant

affaire de tout 1er ordre  
Capital de reprise nécessaire: fr. 65.000.—, dont une bonne partie serait avancé par Banque avec cautionnement d'un fournisseur.  
S'adresser par écrit à Mr. Albert de TORRENTÉ, notaire, Sion.

## MONTANA-VERMALA

### Grande Assemblée d'employés d'hôtels

des deux sexes, Samedi 28 février à 9 h. 1/2 du soir au Restaurant Bella-Vista.  
Nous comptons sur la présence de tous les employés et employées.  
Le Comité

## Amis du Valais

Magnifiques vignes à vendre avec cave et pavillon, contenance 262 ares environ ayant produit onze mille litres vin par an actuellement non cultivées. Situation à FETERNES, près Evian, (Hte-Savoie). Mise à prix très avantageuse, payable en argent français. Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Bournay, avoué à Thonon, Haute-Savoie.

## Reichenbach Frères & Cie - Sion

FABRIQUE DE MEUBLES  
Avant inventaire. — Dès ce jour au 10 Avril seulement.  
Grande vente avec 10% de rabais  
sur tous achats faits en nos magasins Avenue de la Gare, Sion.  
GRANDE EXPOSITION

**A LOUER**  
jolie chambre meublée, bien exposée.  
S'adresser au bureau du journal.

**Châtaignes vertes**  
Sac de 10 kg. fco. frs. 7.—  
Sèches, sac de 10 kg. fco 11.—  
Noix, sac 5 kg. fco. frs. 8.50  
Oranges, caisse 5 kg. fco fr. 5.10  
Oranges, 100 pièces, fco. 3.—  
Citrons, 100 pièces, fco. 8.—  
Figues 1re qual. caisse 5 kg. franco 9.—  
Achille Guidi, Lugano.

**Viande et charcuterie bon marché**  
Rôti sans os ni charge le kg. 3.20  
Bouilli avec os le kg. fr. 2.—  
Saucisses et saucissons 4.—  
Salamis 5.—  
Viande désossée pour faire la charcuterie le kg. 2.80  
Expéditions à partir de 2 kilos.  
**Boucherie chevaline Centrale**  
Louve 7. — LAUSANNE

**Achat de peaux de renards**  
Fouine, martre, putois, blaireau, lapin, lièvre, taupe et tous cuirs et peaux au plus haut prix du jour.  
**HALLE AUX CUIRS D'YVERDON**

**CHEROVIN**  
COMME VINAIGRE  
FABRIQUE SUISSE DE CHEROVIN SUISSE



## Poules

ne pondant pas essayez notre

## Ovicola

le meilleur des aliments actuellement supérieur à celui d'avant guerre

- 100 kg. = 60 fr.
- 50 kg. = 30 fr.
- 25 kg. = 15 fr.
- 10 kg. = 7 fr.

Envoi franco dans toutes les gares C. F. F. du Valais

## PARC AVICOLE - SION

## CONFÉDÉRATION SUISSE

### EMISSION

# de Bons de Caisse 5 1/2 % à trois et 5 ans des Chemins de fer fédéraux

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919 les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes:

**Intérêt:** 5 1/2 % l'an; coupons semestriels aux 1er février et 1er août; la première échéance au 1er août 1920.

**Remboursement:** Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1er février 1923 ou le 1er février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

**Coupons de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., et 10,000 fr. de capital nominal.**

**Domiciles de paiement pour les coupons et le capital:** Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.

**Certificats nominatifs:** Ces bons de caisse sont au porteur; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

**Prix de vente:** Le prix de vente est fixé à:

- 99% pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1er février 1923, et
- 98% pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1er février 1925

avec décompte d'intérêts au 1er février 1920.

**Rendement: 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.**

**Domiciles de vente:** Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.

Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.  
Berne, le 17 janvier 1920. Département fédéral des Finances: J. MUSY.

## NOUVEL ARRIVAGE!

### Chevaux et juments

de 3 à 6 ans  
Marchandise de première qualité, cédée aux meilleures conditions  
Echange contre toute espèce de bétail  
Facilités de paiement.

## LEVAL Frères

Commerce de bestiaux Lausanne, Rte du Tunnel 18.  
— Téléphone 213 —

## Couveuse-éleveuse électrique

Brevet A. Berthier  
Constructeurs:  
A. STOCKLI & Cie, 8 rue Pradier, Genève

Cette couveuse est actuellement à point sous tous les rapports. Les essais ont donné 100% d'éclosion. Si l'on suit exactement les recommandations du prospectus la réussite est certaine.

Pour le nouveau modèle à double enveloppe, le prix est de 60 fr.

## Rod. Forney, Charcuterie Lausanne

Expédie contre remboursement à fr. 9.—  
Lard maigre fumé, sec du pays, le kilo 8.—  
Lard gras, fumé sec du pays le kg. à 7.—  
Lard gras, frais à fondre, sans cuaille le kg. 8.—  
Panne fraîche, à fondre 9.—  
Saucissons fumés, pure viande de porc, le kg. 9.—  
Le tout marchandises 1re qualité.

## l'Aliment concentré

de la Maison E. Nicolle  
Succ. de L. Cuénoud-Landolf, à Lausanne  
est toujours le meilleur et le plus économique  
Graines mélangées pour volailles  
— Téléphone 21.29 —

## FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRÈRES & Cie. SION

Amenagements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers  
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente  
Devis sur demande Vente par acomptes

## Mulets de travail et jeunes mulets

ACHATS - VENTE - ECHANGE  
Francis GOLLET, Sion.

## Papiers Peints

ETABLISSEMENTS  
W. WIRZ-WIRZ S.A., BAILE  
Maison la plus importante  
Demandez nos échantillons chez les principaux Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.  
— Livraison rapide —

## HUG & Co BÂLE

GRAND ASSORTIMENT DE MUSIQUE  
en tout genre et pour tout instrument

ENVOIS A CHOIX - ABONNEMENTS  
SERVICE PROMPT ET SOIGNÉ

MAISON FONDÉE 1807

**Chambres à coucher, Salles à manger, meubles Club, Fumoirs, salons**  
ATELIER D'EBENISTERIE  
**PFLUGER & Cie BERNE GRAND'RUE 10**  
Choix immense, visitez notre grande exposition  
Fabrication soignée garantie. Livraison franco domicile  
Prix avantageux, Demandez catalogue

Le „Journal & Feuille d'avis du Valais“ qui est lu dans les villages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit.

Caillaux devant ses juges

De tous les procès célèbres qui se sont déroulés à Paris, celui du ci-devant premier ministre Caillaux qui passionne en ce moment non seulement la France, mais les autres pays restera dans les annales judiciaires le plus formidable par son importance, la colossale quantité des pièces du dossier et le nombre des témoins cités tant par l'accusation que par la défense. On a dit qu'il durerait deux mois. C'est le dernier anneau de la longue chaîne des affaires dites du « défaitisme » par où ont passé successivement l'énigmatique anarchiste Almeryda, trouvé étranglé dans sa prison, l'ancien ministre Malvy, actuellement en exil, Duval, Bolo et Lenoir fusillés à Vincennes.

On a dit que tous ces personnages de second plan étaient les pantins dont Caillaux tirait les ficelles et de fait les pièces du dossier ont démontré que ses relations avec eux étaient des plus familières. Déjà avant la guerre, et il faut remonter à la retentissante affaire du Maroc, Caillaux intrigait, pour son propre compte, en dehors de son activité officielle en vue d'un rapprochement avec l'Allemagne dont il souhaitait l'alliance contre l'Angleterre.

Lorsque les hostilités éclatèrent, il dut pendant quelque temps s'effacer devant la vague de patriotisme qui soulevait la France et la teneur qui soulevait l'agression de l'Allemagne. Puis cet homme qu'avec raison on considérait comme dangereux, fut envoyé en mission en Amérique. C'est là que nous trouvons les premiers faits qui lui sont reprochés: ses relations avec les représentants diplomatiques de l'Allemagne, notamment avec le trop fameux Luxbourg.

Caillaux revient en Europe et comme il voit que la situation militaire est périlleuse pour la France, son plan de rapprochement avec l'Allemagne recommence à le hanter. Il croit le moment venu d'agir; mais comme il ne peut pas le faire ouvertement, il trace dans l'ombre son vaste plan, étudie un coup d'Etat possible qui lui permettrait de réaliser ses projets: faire une paix défensive avec l'Allemagne en obtenant d'elle des concessions.

Là-dessus, il va faire un voyage en Italie et c'est là qu'imprudemment, par ses discours inquiétants dans lesquels il tâche de gagner les hommes politiques de ce pays à ses conceptions, qu'il se fait prendre dans les filets. Dénoncé à Paris, il est arrêté lorsqu'il revient en France et sa valise contenant ses plans, est saisie à Rome où il l'avait laissée. Une instruction s'ouvre sur ses faits et gestes; elle a duré deux ans pendant lesquels le trop ambitieux politicien a dû ronger son frein à la prison de Saint-A.

Aujourd'hui il comparait devant ses juges. On pourrait croire que cet homme tombé de si haut est abattu sous le poids de l'accusation qui pèse sur lui. Il n'en est rien. Nous le voyons dans ses documents photographiques que publient les journaux illustrés parisiens, la tête haute, répandant fièrement aux magistrats de la Haute-Cour que son patriotisme a toujours été pur, qu'il n'a pas cherché à trahir la France et que le procès qu'on lui fait est un procès politique, parce qu'il n'avait pas la même conception des intérêts supérieurs de la France, que les hommes au pouvoir.

Au fait s'agit-il d'un procès politique ou d'un procès de trahison? L'écrivain Maurice Barres, une des gloires de la France, écrit:

« Certes on voit bien l'intérêt de M. Caillaux à remuer autour de son cas les vieilles passions, et il est facile de prévoir qu'il s'appliquera à faire apparaître son procès comme un drame grandiose, comme la lutte de deux politiques qu'il appellera la politique du passé et celle de l'avenir... »

« Arrêtons-le tout de suite, M. Caillaux était le chef d'un grand parti, il a été le chef du gouvernement. J'ai lui, avec le soin que méritent des documents aussi essentiels pour l'intelligence de notre temps, toutes les pièces de la procédure qui énumèrent et définissent les griefs de l'accusation. Je n'ai vu nulle part qu'on ait incriminé un seul acte accompli, une seule parole prononcée par M. Caillaux dans l'exercice officiel de ses divers mandats. Mais j'ai vu partout qu'on lui reprochait d'avoir mené, à côté de la politique publique qu'il soutenait au Parlement, devant son parti et devant le pays, une politique souterraine; d'avoir entretenu des accointances cachées et pratiqué des manœuvres conspiratrices, et c'est seulement de cette action secrète qu'il doit aujourd'hui répondre. »

« Oui, M. Caillaux, à la présidence du conseil, avait deux politiques, l'une qui était la politique officielle de son gouvernement, celle qu'il exposait à la tribune; l'autre dont il réservait la confidence à quelques amis très sûrs et aussi, hélas! à quelques ennemis. Il avait deux diplomaties, et ses émissaires secrets conspiraient contre ses ministres avec les agents allemands. Plus tard, lorsque la guerre éclata, M. Caillaux, dès les premiers jours, devient le centre d'une agitation occulte entretenue par l'or ennemi et dont l'objet est de rompre nos alliances, de cesser la guerre en pleine victoire allemande et d'attacher la France avec des chaînes dorées au char du vainqueur. Eh bien! à ce moment encore ce député pouvait monter à la tribune et dire: « Je ne suis pas partisan de poursuivre la guerre; je ne crois pas à la victoire; je pense que mon pays va s'épuiser dans la lutte pour céder à la fin, mieux vaut céder tout de suite. » Cependant à la Chambre, à Mamez, et il parlait comme le faisaient alors M. Briand et Viviani; il ne s'adressait pas au juge, ni au Chef de l'Etat ni à ses ministres. C'est avec Almeryda, avec Bolo, avec Lenoir avec Cavallini, avec Landau, avec Paul Mennier qu'il s'apanchait. »

« Il n'y a donc pas de procès politique. Ce

ne sont pas les conceptions politiques de M. Caillaux qui sont en cause devant les juges de la Haute-Cour, mais ce sont les manœuvres par lesquelles M. Caillaux a entendu malgré la France, contre la France, la faire triompher. »

SUISSE

La Suisse et la Société des Nations

La commission du Conseil national pour la Société des Nations a décidé mardi à midi, selon la proposition du Conseil fédéral, par 16 voix contre 7, de proposer au Conseil national de laisser tomber la clause dite américaine de l'arrêté fédéral sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. La commission a ensuite décidé également, par 16 voix contre 7, de proposer au Conseil national de maintenir par principe la décision qu'il a prise en novembre concernant l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations.

M. Motta, président de la Confédération, a exposé, dans un discours très documenté, les motifs qui engagent le Conseil fédéral à supprimer la clause dite « américaine », proposition qui avait été soumise à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral unanime.

« Ce sont prononcés contre la proposition de laisser tomber la clause américaine et contre le maintien de la déclaration de novembre, les représentants du parti socialiste, qui, comme on le sait, reposent par principe le pacte de Paris, MM. Streng (Thurgovie), catholique conservateur; Keller (Argovie) radical, et Gelpke (Bâle) n'appartenant à aucun groupe. »

Ont été empêchés de prendre part à la séance: MM. Gamma (Uri), radical; Cailler (Fribourg), radical; Cattori (Tessin), catholique conservateur et Naine (Vaud) socialiste.

MM. Gamma et Cailler ont fait déclarer expressément que s'ils avaient été présents à la séance, ils auraient voté contre le maintien de la clause américaine; quant à M. Cattori et M. Ming, on sait qu'ils sont partisans convaincus de l'entrée dans la Ligue, pendant que M. Naine en est un adversaire. La proposition est donc de 20 à 8, en faveur de l'entrée dans la Société des Nations.

La discussion de la commission du Conseil national fait prévoir que dans la séance plénière du Conseil national, non seulement la clause américaine, mais toute la question de l'entrée de la Suisse des Nations seront de nouveau mises en discussion.

Parmi la commission du Conseil national sur la Société des Nations, le vœu a été exprimé que la vocation populaire sur l'entrée de la Suisse dans la Ligue n'ait pas lieu avant le 9 mai, afin de tenir compte du fait que les élections et votations doivent avoir lieu dans plusieurs cantons, les derniers dimanches d'avril, et que les landsgemeinde se réunissent le premier dimanche de mai. Il est possible que le Conseil fédéral qui doit prendre la décision sur la vocation populaire tienne compte des vœux exprimés au sein de la commission du Conseil national.

La taxe des journaux

On mande de Berne au « Journal de Genève »:

« La direction générale des postes se propose d'élever la taxe de transport des journaux, qui est actuellement fixée à trois quarts de centime. Le taux du relèvement n'est pas encore fixé. Comme l'apprend la « Nouvelle Gazette de Zurich », la direction générale, avant de présenter des propositions fermes au département, tiendra une conférence avec l'Association des éditeurs de journaux. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'au Conseil fédéral, on s'efforcera d'éviter tout relèvement des taxes et l'on n'y consentira que si la nécessité en est absolument démontrée par l'administration. »

La convention du Gothard

La « Nouvelle Gazette de Zurich » apprend qu'une conférence italo-suisse se réunira au début du mois prochain à Rome en vue de la discussion préliminaire de la révision du traité du St-Gothard de 1909. Au mois de mars 1919, le gouvernement allemand, dans une note, s'était déclaré prêt à coopérer à cette révision dans le sens désiré par la Suisse. La révision du traité du Gothard suppose le concours de l'Italie. La Suisse délèguera à Rome M. Niquille, membre de la direction générale des C.F.F., et M. le conseiller d'Etat Dr Keller, membre du conseil d'administration.

L'impôt sur les bénéfices de guerre

Dans la matinée et dans l'après-midi de lundi a eu lieu au Palais fédéral, sous la présidence de M. Musy, chef du Département fédéral des finances, une conférence consultative de la commission d'experts pour l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre.

La commission, composée de représentants des groupements et des associations économiques et politiques, a traité la question de savoir si et dans quelle mesure, l'impôt sur les bénéfices de guerre devait être perçu en 1921. M. le conseiller d'Etat Musy a exposé la situation financière de la Confédération beaucoup plus obérée qu'on ne le croit généralement et il a conclu à la nécessité d'imposer également en 1920 les bénéfices supplémentaires et les bénéfices résultant des conjonctures spéciales.

Toute une série d'orateurs se sont rangés à cet avis, tout en exprimant d'une manière générale le ferme espoir: 1. que les années 1912 et 1913, trop reculées, ne serviraient plus de base au calcul de l'impôt sur les bénéfices de guerre de 1920; 2. que le taux de l'impôt subirait une réduction en rapport avec la situation générale du commerce et de l'indus-

trie souvent difficile à l'heure actuelle; 3. qu'il ne sera pas procédé à une perception simultanée de l'impôt de guerre et de l'impôt sur les bénéfices de guerre, ce qui représenterait une trop grosse charge pour le commerce et l'industrie.

Le Département fédéral des finances va maintenant élaborer à l'adresse du Conseil fédéral un projet dans l'établissement duquel il tiendra compte des desiderata formulés par la commission d'experts.

Une enquête monétaire

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de procéder dans la soirée de mercredi 25 février à une enquête monétaire dans le but de se rendre exactement compte de la circulation en billets et en monnaie dans l'ensemble de la Suisse. Les caisses publiques et privées sont invitées à opérer ce jour-là un décompte exact de leur encaisse et à l'avoir parvenir au Département intéressé les renseignements de statistique résultant de l'opération. Une enquête semblable avait été effectuée en 1905.

Allocations au personnel fédéral

La commission du Conseil national pour les allocations de renchérissement au personnel fédéral se réunira mardi à Berne pour un premier échange de vues sur les propositions du Conseil fédéral. La commission ne prendra provisoirement pas de décision définitive vu que le Conseil des Etats a la priorité pour cette affaire. Le débat forme dans les milieux politiques qu'on a la ferme intention de liquider la question des allocations de renchérissement encore dans la session prochaine de l'Assemblée fédérale.

Hymne national

Le concours ouvert pour la composition d'un hymne national suisse a été prolongé jusqu'au 30 septembre 1920. Les manuscrits doivent être envoyés pour cette date à M. Porchat, président du Comité central de la Société fédérale de chant à Neuchâtel.

La réorganisation militaire

On se préoccupe actuellement d'une réorganisation militaire suisse qui tienne compte des nouvelles conditions de l'Europe, du renchérissement de toutes choses et du désir d'alléger le budget militaire.

Dans un des derniers numéros de la « Revue militaire suisse », le colonel Ch. Sarasin a formulé à ce sujet quelques propositions qu'il vaut la peine de mentionner ici. Il part de l'idée que l'armée devra se contenter pour le moment d'un budget de 40 millions au maximum équivalant, avec la valeur actuelle de l'argent, à la moitié du budget nominallement égal d'avant la guerre.

Tout en maintenant le principe du service militaire obligatoire, il y aurait lieu d'abord d'éliminer de l'armée, par un recrutement plus sévère, tous les éléments physiquement incapables de supporter les fatigues de la vie de campagne. Mais cette mesure serait loin de suffire. Tout en conservant, ce qui est essentiel, des cadres bien préparés et un matériel d'armement moderne, il serait indispensable de diminuer sensiblement les effectifs appelés aux services d'instruction, sans nuire à la qualité des troupes. L'écrivain dont nous analysons les idées propose de maintenir les écoles de recrues telles quelles et d'appeler ensuite les soldats annuellement pendant quatre ans à des cours de répétition analogues à ceux que prévoit l'organisation actuelle. Après quoi il serait dispensés de toutes prestations, sauf de mobilisation pour service actif — tel le service accompli de 1914 à 1918. Une exception sera faite pour les soldats de cavalerie, qui continueraient à être astreints à 7 ou 8 cours de répétition à cause du contrôle nécessaire de l'état des chevaux et de l'entraînement des hommes à l'équitation.

Les sous-officiers pourraient être appelés à de plus nombreux cours de répétition. Les officiers seraient convoqués: lieutenants et sous-lieutenants jusqu'à 29 ans, capitaines jusqu'à 35 ans, même jusqu'à 40. Quoique non convoqués, les hommes de 25 à 30 ans seraient incorporés dans les unités d'élite, qui seraient toutes portées à un effectif de contrôle doublé au moins de l'effectif de guerre, ce qui permettrait de constituer, en cas de mobilisation de forts dépôts.

La landwehr, comprenant les classes d'âge de 20 à 42 ans, serait maintenue; les hommes y seraient régulièrement incorporés, mais sans être astreints à aucun service. Leurs officiers, au contraire, devraient être appelés soit à des cours de répétition, soit à des cours tactiques des troupes d'élite, de manière à conserver l'habitude du commandement et du service militaire. Le landsturm pourrait rester ce qu'il est.

Une organisation de ce genre implique une diminution de 50% du nombre de nos unités d'élite, sauf dans la cavalerie. En conséquence de cette réduction, il paraîtrait logique d'alléger nos bataillons en les formant à trois compagnies de fusiliers seulement et une compagnie de mitrailleurs. On aboutirait ainsi à la formation de 8 divisions de 3 régiments d'infanterie 1 escadron, 3 groupes d'artillerie de campagne et 1 groupe d'obusiers, 1 bataillon du génie: 1 groupe de parc, 1 groupe sanitaire, 1 groupe des subsistances. De ces 8 divisions, 2 seraient organisées en divisions de montagne. Les troupes de forteresse, les brigades de cavalerie, l'artillerie lourde dépendraient directement de l'armée.

Le colonel Sarasin insiste tout particulièrement sur la nécessité d'avoir des cadres instruits et très bien préparés à leur tâche, de manière que les soldats et le peuple puissent avoir pleine confiance dans leurs chefs.

CANTON DU VALAIS

Autorisation d'exportation

A la teneur d'un communiqué de l'Office fédéral de l'Alimentation, une autorisation générale d'exportation en ce qui concerne les cadeaux adressés à l'étranger à des particuliers, est accordée jusqu'à nouvel avis aux conditions ci-après:

Chaque envoi ne dépassera pas au total 5 kilos brut.

Un permis émanant de l'Office précité n'est donc plus nécessaire pour l'exportation des colis de ce genre.

A part les marchandises dont l'exportation est actuellement autorisée, telles que: produits d'avoine, d'orge ou de maïs; succédanés de la farine, par exemple, farine de châtaignes, de manioc, de bananes ou de daries; fruits frais ou séchés, fruits du midi, noix, amandes; conserves de poissons à l'exception de celles de thon; liqueurs, vin, bière, en bouteilles et cruches; soupes condensées en cubes ou en blocs; extraits de viande; sagou, tapioca jaliennes, conserves de légumes, à l'exception de celles de haricots pois et riz; vinaigre; thé; tabac à fumer, « bouts tournés » cigarettes, etc.

Tout envoi effectué à titre gracieux peut contenir les articles suivants: au plus 2 kilos chocolat fondant, au lait ou à la noisette, de fabrication suisse et en emballage original. Les autres sortes de chocolat ne sauraient être expédiées;

Au plus 2 kilos biscuits avec sucre, de fabrication suisse. N'entrent ici en ligne de compte que les produits Albert, genre Marie et Petit Beurre, fabriqués à la machine;

Au plus 2 kilos de chacune de ces denrées: conserves de viandes; lait condensé; café;

Quantité indéterminée comprise dans les 5 kg. légumes à grosses; saindoux provenance américaine; huile de graine de cotonnier, confitures, pains sans levain (mazzos); l'exportation de ces pains n'est autorisée que jusqu'au 10 avril 1920 inclusivement.

Un expéditeur n'est autorisé à envoyer à l'étranger que deux colis hebdomadairement, à titre de cadeaux. Ils ne peuvent être expédiés qu'à ce titre et ne doivent constituer que des envois privés; toute opération commerciale est interdite.

Les prescriptions ci-dessus entrent en vigueur le 25 février 1920. L'Office fédéral de l'Alimentation se réserve de les rapporter ou de les modifier en tout temps, s'il y a lieu, notamment en cas d'abus.

(Comm. de la Chambre val. de comm.)

FAITS DIVERS

Le crime de Savièse

Les deux frères Layet de Savièse, dont l'un est l'auteur du meurtre de son cousin n'ont pas encore été ramenés à Sion. Ils devront auparavant purger la peine que leur a valu la présentation de faux passeports aux autorités douanières françaises, à Pontarlier.

Trafic suspendu

Les stations suisses ont été avisées que suivant la demande des chemins de fer italiens le service des marchandises par Demodossola est suspendu pour un certain temps.

Suppression de la carte de fromage

La carte de fromage est supprimée dès le 1er mars. Par mesure de prudence, cependant toutes les dispositions tant fédérales que cantonales concernant le commerce et le transport du fromage sont encore maintenues.

Printemps

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, au point de vue météorologique tout au moins. En 1919, nous n'avons, pour ainsi dire pas eu de printemps: les frimas ont duré tard; il neige en février, en mars et même en avril. En 1920, depuis la mi-janvier, nous n'avons plus vu de neige; la température a été extrêmement douce; un beau soleil nous a constamment tenu compagnie. Autant le printemps avait mis peu d'empressement à venir l'an dernier, autant il se hâte cette année. Déjà sur nos coteaux inondés de soleil, on trouve des corolles ouvertes, les bourgeons des lilas qui ornent nos places et nos villas sont prêts à éclater, les vergers commencent à verdoyer et nous sommes encore en février. On ne pourrait que se féliciter de voir la belle saison arriver si tôt, si l'on n'avait pas à craindre un retour offensif désagréable et désastreux de l'hiver, ce qui arrive malheureusement souvent dans les années trop précoces. Espérons cependant qu'il n'en sera rien.

Notre commerce

Voici quelques chiffres qui démontrent le développement commercial du Valais:

Le trafic du Simplon, qui était, avant le percement, de 50,000 voyageurs et de 100,000 tonnes de marchandises, atteignit, en 1913 le chiffre de 410,000 voyageurs et, en 1915 de 459,000 tonnes de marchandises.

Le tunnel fut ouvert en 1906. Or, en 1894, l'importation valaisanne représentait un chiffre de 15,841,951 fr. contre 73697443 francs en 1912; les exportations passèrent de 8633974 en 1894 à 68121384 fr. en 1912. C'est-à-dire qu'en moins de 20 ans, notre pouvoir d'achat progressait de 465%, notre faculté de production de 800% et la sortie de nos bestiaux et des produits agricoles et forestier de 400%.

Tentative de suicide

Une singulière tentative de suicide s'est produite jeudi dans le train St-Maurice-Brigue. Une jeune femme, d'origine italienne, dit tout à coup à un compagnon de voyage: « Maintenant, j'en ai assez », puis fit mine de quitter

le compartiment dans lequel elle se trouvait. Quelques instants après, on entendit des plaintes rauques, provenant des W.-C. La malheureuse femme s'était pendue à un crochet. Elle respira encore et, transportée dans le fourgon, elle revint à elle. On la descendit à la station de Vernayaz.

Chronique séduisante

Cartes de sucre et de lait

La distribution des cartes de sucre et de lait aura lieu jeudi vendredi et samedi dans l'ordre suivant:

Jeudi 26 février. — A à 8 h. 1/2; B à 9 h. 1/2; C à 11 heures; D. 2 h.; E 3 h.; F 3 h. 1/2; G à 4 heures.

Vendredi 27 février. — Lettre H à 8 h. 1/2; I à 9 h. 1/2; K 10 h. 1/2; L 11 h.; M 2 heures; N-O 3 h.; P-Q 3 h. 1/2.

Samedi 28 février. — R à 8 h. 1/2; S 10 h.; T-U 11 h. 1/2; V 2 h.; W 2 h. 1/2; Z à 3 heures.

Les établissements d'instruction de chalets hôtels et pensions toucheront leurs cartes entre 5 et 6 heures chaque soir.

Cinématographe

La Direction des « Etablissements Valaisans de Cinématographes » à Sion nous avise que le premier film suisse a paru à Bâle ces jours-ci, sous le titre « Trop tard », en cinq actes.

Ce film grandiose a été pris à la Jungfrau au Piz Mathilde, Mer de Glace, Eiger, Grindelwald, Lauterbrunnen, et Bâle.

Tout cœur de vrai Suisse battrait en voyant sur l'écran la beauté de la nature et sa grandeur.

En outre, la Société Aero donnera également sous peu une revue d'actualité et de curiosités suisses, les sports d'hiver, les stations de montagne, la vie hôtelière, le tourisme et plus particulièrement l'aviation, dans les régions de la neige et des glaciers. (M. Rothenthal, de Zurich est le premier opérateur en Suisse qui ait pu cinématographier une avalanche.)

La Nordisc films Compagnie à Zurich créera également des films documentaires qui auront trait aux pittoresques paysages suisses, aux mœurs de ses habitants, aux coutumes locales, aux costumes souvent si originaux des populations du Tessin, des Grisons, des petits cantons et du Valais.

Grâce à la commodité du Cinéma, on pourra assister de sa chaise à tout ce qui se passe en Suisse et apprendre à connaître des contrées ignorées des Suisses mêmes.

Nos établissements à Sion et Martigny donneront sous peu les premiers films suisses, pris bien souvent au péril de la vie, par des opérateurs qui sont alpinistes et aviateurs en même temps.

Echos

Le Tigre en Egypte

M. Clémenceau a lâché Paris pour courir l'Egypte mais Paris ne le lâche pas et court avec lui.

A bord du « Lotus », où il a eu pendant deux jours la paix — telle qu'on peut la concevoir actuellement — il vivait à peu près invisible se promenant de long en large sur la passerelle du commandant avec ses éternels gants gris ne causant qu'avec deux ou trois familiers. Mais ses mots épiés par les gens de service, étaient déjà colportés.

En passant en vue du Stamboli, qui crachait au-dessus de la mer sa grosse fumée jaunâtre, il admira les maisons blanches piquées à travers les vignes du volcan. Le « Tigre » n'est point sentencieux. Il fit cette réflexion qui ne s'inspire pas de Virgile:

« Cela ne doit pas être trop cher, fit-il, une villa par ici. C'est joli. On doit être bien. Et puis on a le chauffage central. »

Le « Tigre » assis dans un fauteuil d'osier sur la passerelle en était à gauder, au loin les jeux de quelques marsouins, lorsqu'un journaliste survint: c'était M. Helsey du « Martin ». Il fallut bien le renseigner.

M. Clémenceau lui déclara qu'il ne savait pas où il allait seulement faire un petit tour au désert que son absence de Paris durerait autant que son voyage, que la vermicelle du bord n'était pas assez cuit.

Car M. Clémenceau suit une cure de vermicelle.

« J'ai quatorze infirmités autant que le président Wilson a de points », dit-il. Une infirmité par point. On a ce qu'on peut. »

En Egypte, M. Clémenceau n'a entendu que des acclamations. Son caractère est devenu plus enjoué, il se sent rajeunir et plaisant. Il espère être de retour pour la fin d'avril.

M. Clémenceau a rencontré le maréchal Allenby au Caire; l'ex-premier ministre français remonte actuellement le Nil jusqu'à Kartoum.

Le prix d'une chemise

De l'Echo de Paris: « C'est probablement parce que je suis imparfaitement renseigné, mais je ne me représente pas très exactement ce que peut être une chemise de sept cents francs: sept cents francs, mais en quoi est-elle donc, cette chemise? »

Et c'est une chemise d'homme, notez bien, enfin c'est une chemise de M. de Max — la chemise au sujet de laquelle les journaux nous ont appris à la foi, qu'elle avait été volée.



